

DATE DE PUBLICATION : 28 mai 2013

Le directeur général des Activités fiduciaires et de Place

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur, à M. Gilles VAYSSET le 1^{er} mai 2013 ;

DÉCIDE,

Délégation permanente est donnée à M. Alain GERBIER, directeur des Activités fiduciaires (DAF) et, en cas d'absence ou d'empêchement, à MM. Michel BRONDEL et Jean DESFRETIERE, ses adjoints, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, dans la limite de 90 000 euros (HT), relatif à l'exercice des activités de la DAF.

MM. Alain GERBIER, Michel BRONDEL et Jean DESFRETIERE peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres de la DAF.

Fait à Paris, le 1^{er} mai 2013

Gilles VAYSSET